

## Le Directeur général de Bordeaux INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L711-7, L.712-2, L.713-1 et L. 717-1 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 9 et 10 ;
- VU** l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 25 septembre 2013 modifié, portant création des instituts et écoles internes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant de la tutelle exclusive du ministre ;
- Vu** l'arrêté du 16 juillet 2025 de la ministre, auprès de la ministre d'État, chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP à compter du 18 août 2025 ;
- Vu** le règlement intérieur de La Prépa des INP de Bordeaux ;
- Vu** l'arrêté n°042/2026 d'organisation des élections de la direction de La Prépa des INP ;
- Vu** l'arrêté n°063/2026 du directeur général de Bordeaux INP en date du 1<sup>er</sup> juin 2026 portant recevabilité de la candidature de madame Mélanie MAJIMEL au poste de directrice de La Prépa des INP de Bordeaux ;
- Considérant** le procès-verbal de l'élection de la direction du conseil de La Prépa des INP du 12 juin 2026 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'arrêté

Les résultats du scrutin du 12 juin 2026, relatif à l'élection par le conseil de La Prépa des INP – Bordeaux INP de son directeur ou de sa directrice, sont les suivants :

- Nombre d'électeurs : 12 ;
- Nombre de votants : 9 ;
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 9 ;
- Nombre de voix recueillies par madame Mélanie MAJIMEL : 9.

### Article 2 – Date de début du nouveau mandat

Mme Mélanie MAJIMEL est nommée directrice de La Prépa des INP – Bordeaux INP. Son mandat court à compter du mardi 18 août 2026.

### Article 3 – Exécution

La directrice générale des services de Bordeaux INP et le directeur de La Prépa des INP – Bordeaux INP en cours de mandat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### Article 4 – Publicité

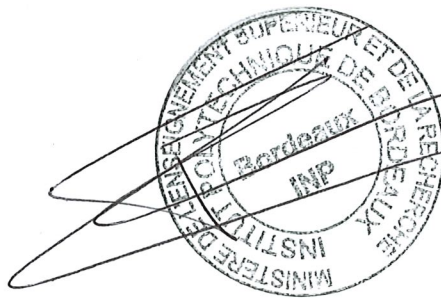
Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Il est publié par voie d'affichage dans les locaux de La Prépa des INP – Bordeaux INP et mis en ligne sur le site internet de Bordeaux INP, dans les meilleurs délais.

Fait à Talence,

le 12 / 06 / 2026

Le Directeur général de Bordeaux INP  
Guillaume FERRÉ



**Guillaume FERRÉ**  
Directeur général